

**RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
AU SUJET DU PREAVIS No. 8/23**

Objet	Aménagements routiers du chemin des Allobroges et bouclage du réseau d'eau potable du sud-ouest de l'hôpital
Crédit demandé dans le préavis	CHF 713'000.00 TTC
Réalisation	A brève échéance, en coordination avec l'avancement des constructions dans le quartier
Financement	Par trésorerie et/ou emprunt aux meilleures conditions, dans les limites fixées par le plafond d'endettement validé par le Conseil communal
Amortissement	Prélèvement à différents fonds de réserve selon la clef suivante : 13%, Investissements futurs, compte 9282.02 50%, Extension Eau, compte 9280.01 15%, Renouvellement SI Gaz, compte 9281.03 22%, Egouts et épuration, compte 9280.03
Plan des investissements 2023-2027	L'engagement n'y figure pas

En exprimant de vifs remerciements pour toutes les informations reçues, le soussigné signale qu'il a été invité par la Présidente de la Commission ad hoc, dans un souci de coordination, à la séance qu'elle a organisée le 20 juin 2023 en présence de M. Nicolas Suter, Municipal, et M. Richard Calderini, Chef des Services Techniques.

La Commission des finances (CoFin) prend acte de la nécessité d'engager des travaux dans le secteur défini par le préavis, et ceci préalablement à la réfection de la partie ouest de la rue de Trévelin prévue dans le plan des investissements 2023-2027.

La rencontre de travail précitée a permis de constater sur plans l'importance des études techniques déjà effectuées. Cet exercice de transparence a été fort apprécié et a utilement ouvert la réflexion sur le cadrage de l'opération.

En lui-même, le mode de chiffrage du coût, basé sur des estimations, postule pour la Municipalité d'apporter un soin tout particulier aux choix, ainsi qu'à l'application du principe d'économie, qui devront intervenir dans le cadre d'un usage parcimonieux de l'enveloppe financière.

Aux aspects techniques à incidences financières s'ajoute également tout le volet, à étudier et à activer, des démarches administratives et des situations juridiques susceptibles d'alléger les montants à charge de la Commune.

Comme le montage final du dossier avant travaux s'inscrit ainsi dans une dynamique exigeante, la CoFin appuie les trois vœux que la Commission ad hoc formule à la fin de son rapport.

Conclusion

Vu ce qui précède, la Commission des finances préavise positivement à l'octroi du crédit de CHF 713'000.00 TTC .

Le rapporteur : Jean-Charles Krebs

Aubonne, le 23 août 2023